

2MAKESENSE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 15 rue de Miromesnil 75008 Paris
RCS paris 817 612 534

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 DECEMBRE 2025**

L'an Deux mille vingt-cinq ;
Et le douze décembre ;
A midi ;

Les associés de la société par actions simplifiée 2MAKESENSE se sont réunis en assemblée extraordinaire au siège sis 15 rue de Miromesnil 75008 Paris.

Sont présents tous les associés :

- M. François AMRI, Propriétaire de 2500 actions,
- M. Benjamin JAUBERT, Propriétaire de 2500 actions

L'ensemble des actionnaires de la Société étant présents, ils renoncent expressément aux délais de convocation.

Soit un total de cent (5000) actions représentant 100% du capital.

M. François AMRI, préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Les associés ont par conséquent convenu ce qui suit :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 DECEMBRE 2025**

- 1) Démission de M. AMRI François
- 2) Démission de M. JAUBERT Benjamin
- 3) Nomination du nouveau président
- 4) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées aux associés

Le Président présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

BJ

AF

PREMIERE RESOLUTION : DEMISSION DE M. AMRI FRANCOIS

Les actionnaires prennent acte de la démission de M. AMRI François de ses fonctions de président, à compter du 11 janvier 2026. Il est déchargé de ses fonctions et obtient quitus entier et définitif pour la gestion accomplie.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEMISSION DE M. JAUBERT BENJAMIN

Les actionnaires prennent acte de la démission de M. JAUBERT Benjamin de ses fonctions de directeur général, à compter du 11 janvier 2026. Il est déchargé de ses fonctions et obtient quitus entier et définitif pour la gestion accomplie.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Les actionnaires nomment M. JAUBERT Benjamin, demeurant au 167 rue Etienne Dolet, 94230 Cachan, en qualité de président, à compter du 11 janvier 2026 et pour une durée indéterminée.

Monsieur JAUBERT Benjamin déclare accepter sa nomination en précisant qu'aucune disposition légale ne s'y oppose.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. François AMRI
(Signature)

M. AMRI François

M. Benjamin JAUBERT
(Signature)

M. AMRI François

Pour la société
(Signature du président)